ques détails sur la façon dont la police fut avertie. Les deux bonnes qui avaient succédé à la vieille sorcière (celle qui fut médaillée) avaient par instants des révoltes et menaçaient de tout dénoncer. Pour les calmer et les retenir, on leur laissait la pleine liberté. Elles en usaient, de cette liberté, elles en usaient même au point de recevoir, la nuit, très souvent, des visites.

Les artilleurs, surtout, étaient les bienvenus, et ce fut l'un d'eux qui, ayant su, ayant vu, fut indigné, et, comme un brave garçon, prévint les autorités.

La presse socialiste et les juifs

LE PROCÈS DE LA « LANTERNE »

Une plaidoirie de Me Andrieux

Un procès fort intéressant se plaide actuellement devant la quatrième Chambre de la Cour de Paris. Il s'agit d'une demande tendant à faire prononcer la nullité de la « Société nouvelle du journal la « Lanterne ».

Il y a quelques jours, Me Andrieux, qui plaide pour M. Lajeune-Vilar, ancien directeur et fondateur de la société, a exposé, dans une brillante plaidoirie, les rapports qui existent entre les financiers juifs et la presse socialiste. Nous en détachons toute la partie intéressante :

« M. Eugène Pereire, dit Me Andrieux, a sacrifié aux intérêts de la Compagnie générale transatlantique, dont il est le président, ceux des porteurs de titre de la « Lanterne », lorsque, par l'intermédiaire d'un Conseil d'administration composé de ses employés, il a changé la ligne politique du journal.

L'ANCIENNE « LANTERNE »

» Depuis sa fondation, la « Lanterne » avait traversé une ère brillante de prospérité au service du parti radical. Séparer l'Eglise d'avec l'Etat, supprimer le budget des cultes, laïciser les écoles et les hôpitaux ; supprimer notre ambassade auprès du Vatican ; dénoncer les scandales du célibat ecclésiastique, en inventer au besoin ; ajouter aux attaques contre le goupillon quelques diatribes contre le sabre et surtout contre le sabre des gardiens de la paix, telle était à peu près la politique de la « Lanterne », — et ses actionnaires s'en trouvaient bien.

» La « Lanterne » s'était ainsi assuré une clientèle de petits bourgeois, affiliés aux Loges maçonniques, mais partisans résolus de la propriété individuelle, en vue de laquelle ils travaillent et économisent !

» Une telle clientèle n'est pas seulement avantageuse pour la vente et pour l'abonnement, elle l'est encore pour les annonces.

» Les grands bazars, les prêteurs à gros intérêts, les lanceurs d'affaires, les vendeurs de fonds de commerce, les marchands de remèdes secrets, les arracheurs de dents, les cultivateurs de cheveux sur les crânes dénudés, recherchent cette clientèle. M. Pereire n'a pas eu ou n'a pas voulu la conserver.

» Lorsqu'au mois de juin 1895, Eugène Mayer céda à M. Cornudet la rédaction de la « Lanterne », il stipula que la ligne politique du journal resterait radicale ; et malgré quelques infractions qui demeurent lieu aux protestations successives d'Eugène Mayer, du syndic de la faillite, puis de M. Lajeune-Vilar, on peut dire que sous la direction de M. Cornudet cette stipulation fut respectée.

» Mais la justice brise le contrat Cornudet, entaché de fraude et vicié par un pot-de-vin de 200,000 fr. donné à Eugène Mayer ; M. Cornudet quitte la « Lanterne » ; M. Pereire en est devenu le seul maître. Qu'en fait-il ?

L'ARRIVÉE DES JUIFS ET DES COLLECTIVISTES

» C'est alors que toute la rédaction radicale quitte le journal, à la suite de M. Berad, député de l'Ain, ami et lieutenant de M. Léon Bourgeois.

» M. Pereire tend la main à M. Millerand, qui entre à la « Lanterne » avec MM. Jaurès, Viviani, Gérault-Richard, Briand, Turot, etc.

» Sous la direction de M. Millerand, la « Lanterne » devient un organe collectiviste, placé sous le contrôle du Comité général du parti socialiste.

» Aussitôt, la vente à Paris et en province diminue avec une extraordinaire rapidité.

» Pour ne prendre que les chiffres de la vente à Paris en janvier 95, elle était de 25,000 ; aujourd'hui elle est tombée au-dessous de 6,000.

» Et ce n'est pas seulement au préjudice de la vente que s'est produit ce changement politique ; la recette des annonces a baissé de 50 %.

» Vous voyez, messieurs, la situation faite aux créanciers de l'ancienne société, qui, ayant renoncé à tout dividende dans la faiblesse moyennant l'attribution de parts bénéficiaires, devaient recevoir 70 % dans les bénéfices ! Et celles faites aux actionnaires indépendants, auxquels, lors de l'approbation des apports, on promettait 150,000 fr. de bénéfices dès la première année.

» Ils n'ont touché aucun dividende, puisqu'il n'y a eu aucun bénéfice, et leurs titres subissent une énorme dépréciation.

» Mais pourquoi M. Pereire, homme avisé s'il en fût, a-t-il ainsi sacrifié les intérêts des porteurs de titres ?

» L'éloquence de M. Millerand l'aurait-elle amené au programme de Saint-Mandé ? Préparerait-il secrètement la « nationalisation » des bateaux de la Compagnie générale Transatlantique ?

» Il est vrai que plus récemment une influence alliée à la sienne a pris place dans les conseils de la « Lanterne », où nous avons vu surgir le nom bien connu de M. Laffon.

» M. Laffon ! Les journalistes prévoyants de l'avenir, ceux qui songent au pain de leurs vieux jours, n'entendent pas sans un certain tressaillement ce nom qui leur rappelle les fructueuses distributions de publicité de la rue Laffitte.

» En quoi ? Les plus gros détenteurs de l'« infâme capital » se coalisent contre la propriété ! Et c'est avec leurs subventions qu'est payée la propagande collectiviste !

» Quel peut être le but d'une si invraisemblable alliance ?

» S'agit-il simplement d'une prime d'assurance payée à la Révolution sociale contre les risques du grand chambardement annoncé par les prophètes ?

» Je ne chercherai pas, messieurs, le but poursuivi rue Laffitte : ce n'est pas mon procès.

» Mais rue Aubert on est d'esprit trop pratique pour n'avoir pas envisagé un résultat plus prochain ; et les faits parlementaires n'ont pas tardé à justifier les ingénieuses combinaisons de M. Pereire.

LES SOCIALISTES FAROUCHES

» Les conventions avec la Compagnie Transatlantique pour l'exploitation des services maritimes postaux dans la Méditerranée, expiraient le 1er juillet 1895.

» Le traité de gré à gré préparé par M. Lebon, ministre du commerce, pour les remplacer, ayant échoué devant la Commission de la Chambre, le « modus vivendi » imaginé par cette Commission pour régler provisoirement les rapports de l'Etat avec la Compagnie, ne fut point accepté par la Chambre sans de violentes discussions.

» Le ton des interruptions suffit à indiquer quelle fut alors l'attitude du parti socialiste. M. Forcioli est à la tribune et je lis à l'« Officiel » :

» M. Forcioli. — La troisième République a détruit les féodalités arabes.

» M. Jaurès. — Elle en a créé une autre.

» M. Forcioli. — Laquelle ?

» M. Rouanet. — La féodalité juive !

» Plus loin, c'est M. Jourde qui s'écrie ironiquement : « C'est M. Pereire qui sera l'amiral de cette flotte ! »

» La discussion aboutit au vote d'un projet provisoire, qui échoue devant le Sénat ; et le régime de la liberté est substitué au régime des subventions.

LES SOCIALISTES APPRIVOISÉS

» Nous voici maintenant en octobre 1897 ; le ministre apporte à la Chambre une convention de gré à gré pour les mêmes services postaux dans la Méditerranée.

» La subvention n'est plus de 880,000 francs. Elle a été relevée à 1.600,000 francs plus 400.000 fr. de primes à la vitesse, total : 2,000,000.

» Et c'est par un traité de gré à gré que de telles subventions sont accordées, en violation du principe de l'adjudication, si énergiquement défendu par les orateurs de l'opposition dans la discussion de 1895.

» Qui va attaquer le projet ministériel ? Ce sera M. Salis, député radical, M. Carnaud, de Marseille, socialiste intransigeant.

» Mais les socialistes de Saint-Mandé ont perdu la voix.

» Plus d'exclamations ironiques contre M. Pereire ! Ni M. Jaurès ni M. Rouanet ne dénoncent plus « la féodalité juive ! »

» Que s'est-il donc passé ?

» Au mois de février 1897, MM. Millerand, Jaurès et leurs amis, sont entrés à la « Lanterne », en vertu d'un traité qu'on devrait bien nous communiquer, car il est la violation flagrante des engagements pris vis-à-vis des porteurs de parts bénéficiaires.

» Mais ce n'est pas seulement dans la Méditerranée que M. Pereire exploite les services postaux. Les lignes de l'Océan, celle des Antilles, celle du Havre à New-York donnent lieu à des subventions plus importantes.

» Le 16 juillet 1897, le ministre du commerce signait avec la Compagnie Générale Transatlantique une convention pour l'exploitation du service postal du Havre à New-York. La concession était consentie pour dix ans ; la subvention annuelle était de 5 millions, plus 1,680,000 francs pour primes à la vitesse. C'était ainsi un capital de 66 millions 800.000 francs pour dix années qu'on engageait par un traité de gré à gré.

» Cette convention fut discutée le 25 mars à la Chambre des députés.

» Il fallait au moins sauver la face. M. Viviani monta à la tribune ; ses critiques ne furent pas méchantes, et après son discours, plus spirituel qu'aggressif, le vote eut lieu à mains levées, et sans même qu'une demande de scrutin fût déposée dans une question qui engageait si gravement les finances de l'Etat.

» Le discours de M. Viviani débute par une précaution oratoire qui est une perle... digne des vitrines de Lalique :

» Je ne viens pas, dit-il, demander à la Chambre de repousser brutalement la subvention sollicitée par la Compagnie Transatlantique. Nous ne sommes pas en principe les adversaires d'une subvention accordée à un service privé, lorsque nous y pouvons saluer les germes du service public, que nous aurons un jour la charge de nationaliser ! »

» Quel dommage, messieurs, que l'auteur des Conventions avec les grandes Compagnies de chemins de fer n'ait pas songé à cette argumentation ! Quelle réponse victorieuse n'y eût-il pas trouvée aux attaques dont l'accablèrent les amis de M. Viviani ! »

De la plaidoirie de Me Andrieux il ressort que les socialistes ministériels, après avoir attaqué M. Eugène Pereire, sont devenus en masse, M. Millerand à leur tête, les rédacteurs du journal qui est la propriété du même M. Pereire, et qu'à un moment donné, la maison Rothschild, serait venue en aide à la maison Pereire pour tirer d'embarras la « Lanterne » socialiste.

Chambre des Députés

Séance du jeudi 30 mai 1901

La séance est ouverte à 2 h. 20. M. Paul Deschanel préside.

La réforme des boissons

M. Lasies demande à interpeller sur la façon dont est appliquée la loi sur la réforme des boissons.

M. Caillaux propose le renvoi à la suite des autres interpellations.

M. Lasies insiste pour la discussion immédiate ; il dit qu'il importe d'obtenir des déclarations rassurantes du gouvernement et l'affirmation que la loi sera interprétée dans son sens le plus large.

M. Caillaux réplique que la loi a été très bienfaisante (Protestations ; la consommation des boissons hygiéniques a augmenté de 50 pour cent.

— L'ajournement à un mois est voté par 319 voix contre 207.

Sociétés coopératives

M. G. Berry dépose une motion tendant à inviter le gouvernement à ne pas créer des sociétés coopératives de consommation faisant concurrence à l'industrie privée.

M. Millerand propose la jonction avec l'interpellation de M. Muzet sur le même objet. (Protestations.)

— La jonction avec l'interpellation Muzet est votée par 333 voix contre 149.

Les affaires de Chine

On renvoie à lundi une question de M. d'Estournelles sur les affaires de Chine.

Les accidents du travail

La Chambre reprend la suite de la discussion sur les accidents du travail.

Le premier paragraphe de l'article 7 est adopté.

Sur le deuxième, M. Mirman, rapporteur, expose que lorsque l'accident n'entraînera qu'une incapacité temporaire, le tiers, auteur de l'accident, sera tenu aux mêmes obligations que les patrons. Ces explications donnent satisfaction à M. l'abbé Lemire qui retire un amendement.

Le reste de l'article 7 est adopté, ainsi que les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Les incidents d'Alger

Le Président. — J'ai reçu de M. Drumont une demande d'interpellation sur la situation à Alger.

M. Drumont demande la jonction avec les interpellations Marchal et Morinaud.

M. Morinaud s'y oppose. Les questions, dit-il, sont tout à fait différentes.

La Chambre décide d'attendre la présence du président du Conseil pour trancher la question.

Demain, séance à deux heures. La séance est levée à 6 heures 35.

SÉNAT

Séance du jeudi 30 mai

La séance est ouverte à trois heures. M. Fallières préside. On valide l'élection de M. Le Cour Grandmaison qui remplaça son père, comme sénateur de la Loire-Inférieure, et on adopte, à l'unanimité, un projet de loi, ratifiant un décret qui a ouvert, au ministère des travaux publics, à titre de budget annexe des chemins de fer de l'Etat, pour l'exercice 1900, un crédit supplémentaire de deux millions 700.000 francs.

La situation des agents des trains

Le Sénat aborde la discussion de la proposition de loi relative à la situation des mécaniciens-chauffeurs et agents des trains. L'urgence est déclarée.

Plusieurs sénateurs prennent successivement la parole.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, à trois heures. La séance est levée à six heures 10.

LES AFFAIRES DE CHINE

Berlin, 30 mai. — Le ministre d'Allemagne à Pékin annonce que Li-Hung-Chang lui a remis un édit de l'empereur de Chine, en date du 27 mai, dans lequel le payement des 450 millions de taëls et les intérêts aux puissances est promis d'une façon solennelle.

On télégraphie de Pékin, le 29 mai :

Les plénipotentiaires chinois ont communiqué au doyen du corps diplomatique, dans une note en date du 29 mai, un édit impérial daté d'hier, fixant à 4 0/0 les intérêts de la somme de 450 millions de taëls qui doit, d'après l'édit d'avant-hier, être payée aux puissances à titre d'indemnité.

On considère comme imminente la publication d'une ordonnance impériale supprimant le commandement en chef en Chine et réduisant le corps expéditionnaire allemand à une brigade mixte.

Pékin, 30 mai. — Un édit chinois fait connaître la répartition entre les puissances de l'indemnité que la Chine consent à leur payer. — La France y figure pour 280 millions de francs.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

La liste quotidienne officielle des pertes anglaises dans l'Afrique du Sud annonce le chiffre inopiné de 42 morts et 99 blessés : 141 hommes hors de combat pour un seul jour ! Mais à quelle date cette liste se rapporte-t-elle ? On semble porté à croire, dans la presse anglaise, qu'elle concerne les pertes faites pendant un engagement qui aurait eu lieu, le 25 mai, entre Bethel et Standerton. Dans ce combat, 1 officier et 5 hommes tués, 26 hommes blessés seraient restés sur le terrain.

La « Daily Mail » demande avec insistance que le gouvernement soit moins sobre d'informations sur la guerre. Il fait remarquer que la seule source de renseignements officiels que l'on possède, c'est-à-dire la liste des pertes publiée chaque jour, révèle des engagements dont on ne sait rien par ailleurs, soit officiellement soit autrement.

Les journaux anglais publient une dépêche du Cap donnant des détails sur l'engagement qui a eu lieu près de Kroonstad. Le général W. Knox qui se rendait à Vanterslorp Road dans un train blindé pour inspecter les environs, a été attaqué par les Boers qui avaient placé des cartouches de dynamite sur la voie.

Le premier wagon a été complètement détruit par l'explosion. Un officier a eu les jambes cassées et un sergent a été mortellement blessé.

Les soldats du 4e régiment d'Argyll qui escortaient le train sont tout de suite ouvert le feu avec un maxim sur les Boers, qui étaient à 70 mètres du lieu de l'explosion et qui tiraient continuellement sur le train. Les Boers se sont retirés et le lendemain matin on a trouvé deux fusils à l'endroit où les Boers se trouvaient la veille.

Le général Blood continue ses opérations dans le nord du Transvaal, et il ne paraît pas encore qu'elles aient réussi. Les commandos boers s'efforcent toujours de rompre le cordon et de se diriger vers le Nord. Un convoi a été attaqué à l'aube par le général Viljoen. Après plusieurs heures de combat l'ennemi s'est retiré après avoir eu 6 tués et 30 blessés.

Le général Campbell dans ses opérations a balayé la vallée de Koomati et a capturé un grand nombre de chevaux. 250 femmes avec leurs enfants, avec des wagons, sont arrivés à Wonderfontein, venant d'Ermelo.

Mais c'est dans la colonie du Cap surtout que la situation paraît peu satisfaisante. D'après certains bruits, Delarey et De Wet auraient l'intention de s'y rendre et d'y faire une campagne d'hiver. Les Anglais fortifient la ville de Queenstown sur laquelle une attaque paraît imminente.

FAITS DIVERS

Après l'orage

Paris, 30 mai. — M. Lépine, préfet de police, a parcouru aujourd'hui la vallée de la Bièvre, depuis son embouchure dans la Seine jusqu'aux portes de Paris.

Cette tournée générale a été faite en vue de fixer pour le service d'assainissement tous les points à curer et à désinfecter sur tout le parcours où la Bièvre a débordé.

Sur certains points, cette rivière s'est élevée jusqu'à sept mètres de hauteur. Le limon qu'elle a déposé est d'une nature putride qui nécessite de promptes mesures de désinfection.

M. Lépine a fait établir un relevé de toutes les maisons effondrées, détériorées ou qui menacent ruine.

Il a fait prévenir le préfet de la Seine au service duquel incombe le soin de les faire réparer.

A son retour de sa visite sur les rives de la Bièvre, le préfet de police, accompagné de M. Desplats, conseiller municipal, et de M. Expert-Besançon, sénateur, s'est rendu dans le 5e et dans le 13e arrondissement pour se rendre compte des mesures qu'il y a lieu de prendre pour nettoyer et désinfecter les maisons inondées.

Pendant toute la nuit et la matinée les pompiers ont été occupés à vider les caves des maisons du 5e et du 13e arrondissement.

Un costume d'un million et demi

Une artiste de café-concert, qui doit débuter samedi aux Ambassadeurs, Mlle Elise Fagette, occupe en ce moment la curiosité parisienne, non par son talent, qu'on ignore, mais par le bolero qu'elle doit porter ce jour-là. Ce bolero est une cuirasse de bijouterie formée de 4.000 pierres précieuses : perles, diamants, rubis, turquoises, émeraudes.

Le boléro représente 1,500,000 francs. Il a fallu trois mois pour coudre les pierreries sur l'étoffe et rien que ce travail a coûté 25.000 francs. On se demande si le talent de l'artiste sera à la hauteur de l'éclat du costume !

Pour avoir bu du rhum

On nous écrit d'Ivry qu'une famille d'ouvriers demeurant à Port-à-l'Anglais vient d'être cruellement éprouvée. Pendant une courte absence de sa mère, une fillette âgée de six ans, voyant sur une table où ses parents avaient pris leur repas, une fiole contenant du rhum, en avala le contenu.

Elle fut aussitôt prise de spasmes violents. En rentrant, sa mère lui donna des soins ; un docteur fut appelé, mais en vain. La pauvre enfant est morte après quarante-huit heures de souffrances épouvantables.

La fille d'Edison

New-York, 30 mai. — Edison a reçu tout récemment une lettre anonyme dont l'auteur menace d'enlever et de séquestrer Mlle Madeleine Edison, fille du célèbre inventeur, si 25,000 dollars en or ne sont pas déposés en un endroit désigné.

M. Edison a chargé des agents spéciaux de surveiller sa maison et ses enfants. En même temps il a appliqué des avertisseurs électriques aux portes et aux fenêtres.

UN DRAME AFFREUX

A LILLE

Une mère qui se jette à l'eau avec trois de ses enfants. - Les recherches La folie.

Un drame affreux, auquel il paraissait impossible de croire tout d'abord, s'est déroulé, dans la nuit de mercredi à jeudi, à Lille.

Une mère, après avoir jeté une de ses filles dans la Deûle, s'y est précipitée tenant dans ses bras ses deux plus jeunes enfants. Tous sont noyés.

Nous avons signalé cette affaire dans notre édition de jeudi matin ; renseignements pris, elle n'était que trop vraie, trop exacte, horrible dans sa réalité.

Le ménage Dhondt

Au numéro 14 de la cité de la Croix-de-Pierre, à Lomme, habite la famille Dhondt, qui est composée du père, Evariste Dhondt, âgé de 38 ans, briquetier, né à Nazareth (Belgique) ; de la mère, Eugénie Moulard, âgée de 25 ans, née à Saint-Sauvaur (Belgique), et de quatre enfants, deux filles et deux garçons : Marguerite, 8 ans ; Victoria, 6 ans ; Evariste, 2 ans, et le petite Albert, le dernier né, âgé de 6 mois.

Au dire des voisins, les époux Dhondt vivaient en bonne intelligence et ils élevaient leurs enfants avec les plus grands soins.

La mère, peu robuste, se plaignait souvent de maux d'estomac. Cet état de souffrance continuelle, d'après les dires d'Evariste Dhondt, éveillait chez elle des idées noires et depuis quelque temps elle ne prenait que très peu de nourriture.

Une promenade au bois de Boulogne

Mercredi, à neuf heures du matin, la femme Dhondt habilla Marguerite et Victoria, prit Evariste et Albert sur ses bras, puis partit en disant qu'elle allait voir sa tante Elise, qui habite Marquette.

Au lieu de se diriger de ce côté, elle se rendit au bois de Boulogne, où les enfants restèrent toute la journée.

Vers sept heures du soir, un jeune homme, qui habite la cour de la Croix-Saint-Pierre et qui travaille rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, Albert Delehedde, âgé de 12 ans, passant entre la passerelle Vauban et la porte d'Eau, pour regagner Lomme, aperçut Eugénie Moulard, assise avec ses quatre enfants dans un massif du bois de Boulogne.

Delehedde lui demanda ce qu'elle faisait là et la pria de revenir chez elle en même temps que lui. Eugénie Moulard déclara qu'elle attendait le passage de son mari, qui travaille depuis quinze jours comme briquetier chez M. Honeaux-Lefebvre, à Marquette.

Delehedde lui fit observer qu'Evariste Dhondt revenait par Lambersart et qu'elle ne le verrait pas au bois de Boulogne. Néanmoins, elle persista dans sa résolution et le jeune garçon partit.

Par précaution, Mme Dhondt lui remit la clef de son domicile pour le cas, dit-elle, où son mari rentrerait avant elle. Ses idées du suicide étaient, comme on le voit, bien arrêtées dès ce comment.

Le Drame

Il était environ dix heures et demie, lorsque MM. Cappaert et Pollet, qui se trouvaient près du Moulin-Rouge, virent venir à eux, une petite fille qui courait tout en larmes et qui les pria de «retirer sa maman et ses petits frères et sœurs qui étaient tombés dans le canal.»

Les deux hommes se portèrent vers l'endroit désigné par l'enfant, mais, n'ayant rien remarqué d'anormal, ils se contentèrent de conduire la petite fille au poste de police du pont de Canteleu.

L'enfant fit aux agents le récit suivant :

« Nous marchions le long du canal, quand tout à coup ma maman a bandé avec un mouchoir les yeux de ma petite sœur Victoria et l'a jetée à l'eau.

» Puis, prenant sur ses bras mes deux petits frères :

» — Bande-moi les yeux, Marguerite m'a-t-elle dit.

» J'avais trop peur pour m'approcher de maman, devinant bien qu'elle allait me jeter à l'eau comme elle avait fait de Victoria, et je me suis sauvée.

» J'ai vu alors maman descendre les quatre marches de l'escalier, à l'endroit où il n'y a pas de balustrade sur le bord du canal, et se jeter à l'eau avec mes deux petits frères sans dire un mot.

» Mon frère Evariste a poussé un cri, et je n'ai plus rien entendu.

» J'ai couru vers le «Moulin-Rouge» pour chercher du secours.»

Les recherches. — Découverte de deux cadavres

Aussitôt deux agents furent chargés d'accompagner l'enfant près du canal, à l'endroit où le drame s'était produit, à quelques mètres en avant du pont de l'Hippodrome.

Un peu avant quatre heures, les premières recherches étant demeurées infructueuses, la petite Marguerite fut reconduite chez son père, auquel il fallut apprendre l'affreuse nouvelle avec beaucoup de ménagement.

Pendant toute la nuit, les recherches continuèrent ; elles furent faites par la police, des bateliers et même des particuliers. Vers quatre heures, un employé d'octroi aperçut, à une dizaine de mètres du bord, deux petits corps flottants. On les retira de l'eau, c'étaient ceux des deux petits garçons.

On les transporta provisoirement au poste de l'octroi, où ils demeurèrent étendus sur les dalles, en attendant l'arrivée de M. Villon, commissaire de police, et de M. le docteur Gosselet.

Les deux enfants semblaient dormir, très proprement vêtus, l'aîné d'une blouse à carreaux rouges, le plus jeune d'un maillot blanc.

Après la constatation du décès par M. Gosselet, M. Villon a fait transporter les deux cadavres à la Morgue.

Pendant ce temps, les recherches continuaient pour retrouver la mère et l'autre fillette. A midi, elles n'avaient encore donné aucun résultat.

Les causes du drame

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu déterminer la femme Dhondt à se noyer avec ses trois enfants. Toutefois, on admet généralement que c'est dans un accès de fièvre chaude qu'elle a commis cet acte de désespoir.

A la Morgue

Jeudi, à midi, M. Dhondt a été invité à se rendre à la Morgue pour la reconnaissance des deux petits bambins qui sont étendus sur les dalles. La scène a été déchirante ; le malheureux père, qui était fort abattu depuis la veille, s'est jeté sur ses enfants et les a embrassés, puis des larmes ont coulé abondamment et des mots inintelligibles sont sortis de sa gorge, secouée par des sanglots. Les témoins de ce spectacle avaient le cœur serré et plusieurs pleuraient. Dans la soirée, le cadavre de Virginie Dhondt n'avait pas encore été retrouvé.

SAVON PARIS-MÉNAGE
pour le linge et pour les laines
Exiger rigoureusement le titre

Chronique Locale

ROUBAIX

LES FUNÉRAILLES DE M. LOUIS MOTTE-VERNIER. — Jeudi, à dix heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Martin, les funérailles de M. Louis Motte-Vernier, industriel, membre du conseil de fabrique de la paroisse. Elles ont donné lieu à une imposante manifestation. Tout Roubaix industriel et commercial, on peut le dire, y assistait.

La levée du corps a été faite, au domicile du défunt, rue Neuve, par M. le chanoine Berteaux, doyen de la paroisse, entouré d'un nombreux clergé. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Leclercq-Mulliez, Jules Toulemonde-Dazin, Pierre Lestienne, Albert Heyndrickx, Duvillers-Motte, Paul Legros, membres du conseil de fabrique de Saint-Martin ou amis du défunt.

Derrière le corbillard marchaient les autres membres du conseil de fabrique, puis venaient les membres de la famille, suivis d'une très nombreuse assistance.

L'Union catholique, dont faisait partie le défunt était représentée par plusieurs membres du comité directeur : MM. Clément Dazin, Bantigny, Auguste Bayart, Paul Delmasure, Léon Gœthals, Alphonse Van den Hende, J. Ruffelet, L. Boyaval et René Derreumaux.

La messe a été célébrée par M. le chanoine Berteaux, qui a donné l'absoute. A l'offertoire, M. Broquet, maître de chapelle, a chanté un magnique *Pie Jesu*.

Après la cérémonie, le cortège s'est dirigé vers le cimetière, où a eu lieu l'inhumation.

LE CONSEIL DE REVISION. — *La deuxième journée.* — Jeudi matin, a eu lieu le conseil de révision pour les conscrits du canton Est, comprenant une partie de Roubaix et de Wattrelos.

Les opérations étaient présidées par M. Letailleur, secrétaire général de la Préfecture, assisté de MM. Grand, conseiller de Préfecture, de Cabrières, lieutenant-colonel du 19e chasseurs à cheval, Tribourdeau, conseiller général, Phalempin, conseiller d'arrondissement et maire de Neuville-en-Ferrain, Risser, intendant militaire, Maréchal, colonel du bureau de recrutement de Lille, Charrier, chef de division à la Préfecture.

Dans la salle se trouvaient également : MM. Achille Lepers, adjoint au maire de Roubaix ; Pollet, maire de Wattrelos ; Marion, commissaire central de police ; Burgat lieutenant de gendarmerie et Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement.

Les conscrits ont été examinés par les mêmes docteurs que la veille. Ils étaient au nombre de 593, répartis comme suit : 24 ajournés de la classe de 1898, 61 de la classe 99, et 508 conscrits de la classe de 1900.

Les opérations du conseil de révision, commencées à huit heures et demie, ont pris fin à midi.

Ensuite, a eu lieu, sur la Grand'Place, la revue d'appel des hommes des classes de 1880, 1885, 1890, 1894 et 1896.

Vendredi, le conseil de révision se terminera par les conscrits du canton Nord.

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial.) 3e ÉDITION

LE CONGRES DE LA SOCIETE D'ECONOMIE SOCIALE. — DISCOURS DE M. PIOU SUR LE SOCIALISME

Paris, 30 mai. — La Société d'économie sociale a tenu, ce soir, à la Société de géographie, son Congrès annuel sous la présidence de M. Jacques Piou, député de la Haute-Garonne. M. Piou a prononcé un discours très applaudi sur le socialisme et les luttes de demain. Il a démontré les dangers de la forme du socialisme actuel qui, pour arriver à ses fins n'agit plus par la violence, mais essaie de s'imposer en prenant les voies constitutionnelles.

UNE REUNION ANTISEMITE A PARIS

Paris, 30 mai. — Ce soir a eu lieu, au gymnase Pascaud, une grande réunion antisémite à laquelle assistaient MM. Max Régis, Quilici, l'ex-conseiller municipal de Marseille, arrêté pendant les grèves de Marseille, dans les conditions que l'on sait, Dubuc et Cailli, acquittés de la Haute-Cour. Des discours flétrissant la Haute-Cour et le gouvernement ont été prononcés par MM. Dubuc et Cailli.

M. Max Régis parle ensuite des derniers incidents d'Alger, proteste contre l'arrestation de M. Lionne, son adjoint, et termine en disant qu'il se réserve de faire des révélations sensationnelles sur la participation du gouvernement dans l'attentat dont il a été victime.

La réunion s'est terminée par un ordre du jour de blâme au gouvernement acclamé par l'assistance.

BAGARRES PROVOQUEES PAR LES ANARCHISTES A SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 30 mai. — Ce soir a eu lieu la réunion organisée par le Comité stéphanois de la Patrie française. MM. Coutant, délégué du comité général, Joly, délégué du conseil supérieur et Josier, de Lyon, ont prononcé des discours. A la sortie des bandes anarchistes et socialistes ont essayé de renouveler les manifestations qui s'étaient déjà produites lors de la venue de M. Piou. Quelques bagarres ont eu lieu ; un coup de révolver a été tiré par un jeune homme qui s'est enfui sans qu'on puisse l'arrêter. Personne heureusement n'a été atteint. Cet incident a causé une vive émotion. La police continue ses recherches.

SUICIDE D'UN CONSEILLER SOCIALISTE A SENS

Sens, 30 mai. — Un conseiller municipal, M. Chevillon, appartenant à la majorité socialiste, qui s'est rendu tristement célèbre par sa haine de la religion, en faisant notamment abattre les croix de la ville, étant accusé d'odieux attentats, s'est suicidé en se jetant dans son puits.

LES GREVES EN AVRIL

Paris, 30 mai. — D'après la statistique du travail, 46 grèves ont été signalées en avril. Le nombre des ouvriers qui y ont pris part est de 4.600. 34 grèves ont été causées par des demandes d'augmentation de salaire ; 7, par des demandes de diminution d'heures de travail. Ces grèves ont éclaté dans 26 départements. On en compte neuf dans le Rhône, quatre dans l'Hérault, deux dans l'Isère, etc. Les industries ou productions les plus atteintes sont les industries textiles, 10 grèves ; le travail des métaux, 5. Elles se sont terminées par 15 échecs, 15 transactions, 14 réussites.

LE CONGRES INTERNATIONAL DES MINEURS A LONDRES

Londres, 30 mai. — Le congrès international des mineurs, sur la proposition des délégués français, étudie l'attitude que devront prendre les mineurs du monde entier au cas où les mineurs d'une nation se mettraient en grève. Les délégués français préconisent la grève universelle.

LA REINE WILHELMINE EN ALLEMAGNE

Postdam, 30 mai. — La reine Wilhelmine et le prince consorts Henri, des Pays-Bas, sont arrivés aujourd'hui et ont été reçus par l'empereur et l'impératrice. Sur le parcours de la gare au Palais, la reine de Hollande a été acclamée avec enthousiasme par la foule. Un dîner de gala a été donné ce soir par Guillaume II en l'honneur de la jeune reine.

TROUBLES GREVISTES EN ITALIE INTERVENTION DES TROUPES

Rome, 30 mai. — On signale que des troubles causés par des grévistes ont eu lieu à Zanica et à Levanto. Ils n'ont été réprimés qu'après l'intervention de la troupe. On dit qu'il y a eu plusieurs blessés.

UN VILLAGE INCENDIE EN RUSSIE DOUZE VICTIMES

Saint-Pétersbourg, 30 mai. — On signale un nouvel incendie dans la province de Sinpirsk (Russie centrale). Dans les villages de Storaia et Erinna, le feu a détruit 135 maisons et plusieurs greniers à foin. Deux femmes ont péri dans les flammes et une dizaine de personnes ont été plus ou moins brûlées.

UNE REVOLTE EN BULGARIE

Londres, 30 mai. — Le cri d'alarme, poussé par le comte Goluchowski, le premier homme d'Etat qui ait osé parler en public de la situation critique des Balkans, est justifié par une série d'incidents qui viennent d'avoir lieu ces jours-ci en Bulgarie et en Macédoine.

A Dragoman, où passe le chemin de fer de Sofia à Caribrod, des partisans de la Ligue macédonienne ont organisé une émeute très grave. La maison du préfet a été pillée et saccagée ; la gendarmerie n'a pu venir à bout des émeutiers, qui sont restés maîtres de la ville jusqu'à l'arrivée des troupes de renforts.

L'opinion générale, à Londres aussi bien qu'à Vienne, est que la Bulgarie est à la veille d'événements d'où pourrait sortir l'*étincelle balkanique*.

Vienne, 30 mai. — Le jugement de dix-neuf notables bulgares de Kumanovo en Macédoine, vient de se terminer à Uskub. Parmi les accusés on comptait deux prêtres et dix instituteurs. Tous ont été convaincus de haute trahison et condamnés à mort.

La sentence a été exécutée dans les quarante-huit heures. Les condamnés, menés aux environs d'Uskub, ont été fusillés par un peloton d'exécution qui comprenait cent soldats, commandés par un lieutenant.

DERNIERES NOUVELLES REGIONALES

CONSEIL DE GUERRE DE LA PREMIERE REGION. — Séance du 30 mai 1901. — Président, M. le lieutenant-colonel Minischeux, directeur d'artillerie. — Ministère public, M. le lieutenant Christiaens, substitut.

Hennion Albert-Joseph, réserviste du recrutement de Lille, classe 1883 : insoumission ; acquitté. Défenseur : Me Moittier.

Burgunder Victor-Joseph, soldat de 2e classe au 43e régiment d'infanterie ; vol de deniers au préjudice d'un militaire. Un an de prison. Défenseur : Me Décaudin.

Charles-Victor-Joseph, cavalier au 19e chasseurs à cheval ; vol de deniers au préjudice de militaires. Cinq ans de réclusion avec dégradation militaire. Défenseur : Me Santerne.

CORPORATION DES HUISSIERS. — La corporation des huissiers de l'arrondissement de Lille, a, dans une réunion générale, tenue le 29 mai, procédé au remplacement des membres démissionnaires de sa Chambre de discipline, laquelle est, par suite, ainsi composée : M. Déroulède, syndic-président ; M. Grunsbach, rapporteur ; Desprets, trésorier ; M. Morenval, secrétaire M. Hespel, membre.

UN ENFANT SEQUESTRE A CALAIS. — Les séquestrations sont à la mode : A Calais, c'est un enfant qui est enfermé par sa mère depuis un an. Le commissaire de police, M. Wintersdorf, était informé qu'une demoiselle D..., âgée de 40 ans environ, séquestrait, chez elle, son enfant, un petit garçon de six ans. Aussitôt, il chargea un agent de faire une enquête. Tout le monde dans le quartier savait que la fille D... avait un enfant, mais personne ne l'avait vu depuis un an. Muni de renseignements, le commissaire fit appeler, hier, à son bureau, la demoiselle D..., et lui fit subir un interrogatoire, puis, accompagné d'un agent et de la demoiselle D..., il se rendit au domicile de cette dernière. Dans sa chambre, le commissaire trouva un enfant de six ans, qui n'en paraissait pas plus de trois, tant il était malingre. Au point de vue de propreté, il paraît n'y avoir rien à reprocher à la mère. On donnait, chaque jour, à manger au petit prisonnier, mais il ne voyait jamais la rue. L'enquête sera continuée demain.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Paul Courcout, agrégé de l'Université, proviseur du lycée de Douai, officier de l'instruction publique, décédé, jeudi matin, à neuf heures, à l'âge de 59 ans, après une maladie qui l'empêchait, depuis quelque temps, de remplir ses fonctions.

COTONS AMERICAINS

New-York, jeudi,